

VITICULTURE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°18
Mardi 12 juillet 2016

Faits marquants

Mildiou : risque le plus souvent en baisse.

Black-rot : baisse de la sensibilité des baies en secteurs I, II et III.

Flavescence dorée : communiqué du SRAL du 11 juillet en ligne sur les sites de la DRAAF PACA, DRAAF Rhône Alpes et CIRAME.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



grains de pois (4-5 mm)



fermeture de la grappe



debut véraison

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade baies 10-12 mm à 1^{ères} baies vérées, stade fermeture majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade baies de 10-12 mm à fermeture de la grappe, stade fermeture majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies de 8-9 mm à fermeture de la grappe, stade fermeture majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 8-9 mm à fermeture de la grappe, stade baies de 10-12 mm majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade baies de 6-7 mm à baies de 8-9 mm, stade baies de 8-9 mm majoritaire.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade fermeture à 1^{ères} baies vérées.

Secteur III (moyen) : stade pré-fermeture à fermeture de la grappe.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 10-15 mm à pré-fermeture.

Secteur V (très tardif) : stade baies de 10-12 mm.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



Photos CA84

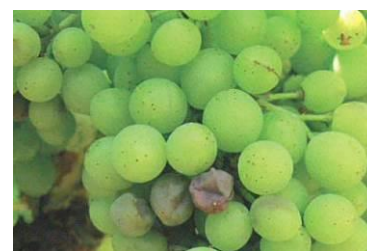
Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycélium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vévée.

(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Suite à la pluie du 11 juillet, les modèles Potentiel Système et Milstop détectent une contamination de faible intensité. Les symptômes devraient être visibles à partir du 25 juillet.

Suite à cette pluie, les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 1,5 point.

Observations

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Estimation du risque : moyen en cas de pluie.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les très faibles pluies localisées les 7 et 11 juillet pourraient entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Ces symptômes devraient être visibles à partir du 21 juillet.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 1,5 à 3 points.

Observations

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Estimation du risque (territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône) : moyen en cas de pluie dans le nord du territoire et zone Ventoux, ailleurs faible en cas de pluie.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les très faibles pluies localisées du 7 juillet pourraient entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Ces symptômes devraient être visibles à partir du 21 juillet.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 0,5 à 4,5 points.

Observations

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Estimation du risque : faible en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen en cas de pluie sur les secteurs avec symptômes, localement fort en cas de pluie sur les secteurs de Arles, Tarascon, Aurons et Noves.

Territoire Provence

Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 1 à 5 points.

Observations

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Estimation du risque : faible en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Analyse du risque

Les pluies très localisées des 7 ou 11 juillet ont pu entraîner de nouvelles contaminations.

Observations

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Estimation du risque : risque faible à nul sur les secteurs sans symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes. **Passé le stade fermeture de la grappe, la sensibilité des baies diminue jusqu'au stade début véraison.**



Black rot sur feuille (photo CA26)

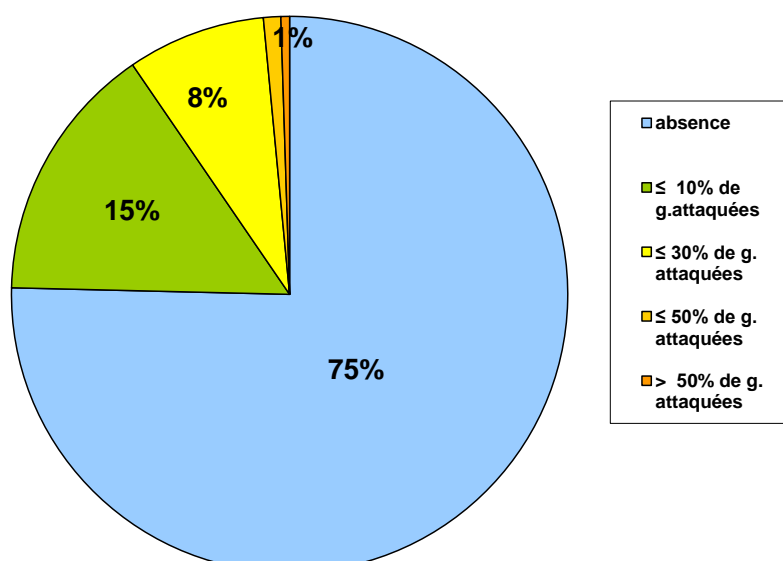


Black-rot sur grappe (photo CA26)

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Observations : oïdium sur grappes



Sur 123 parcelles observées du 6 au 12 juillet, 31 parcelles présentent des symptômes sur grappes. Ces symptômes sont d'intensité modérée à ce jour.

g=grappes

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende

Faire les bilans oïdium sur grappes au stade fermeture.



Estimation du risque : faible à nul en secteur I, en baisse en secteur II et III, fort sur les autres secteurs de précocité.

NB : les bilans au stade fermeture de la grappe seront présentés dans le prochain bulletin.

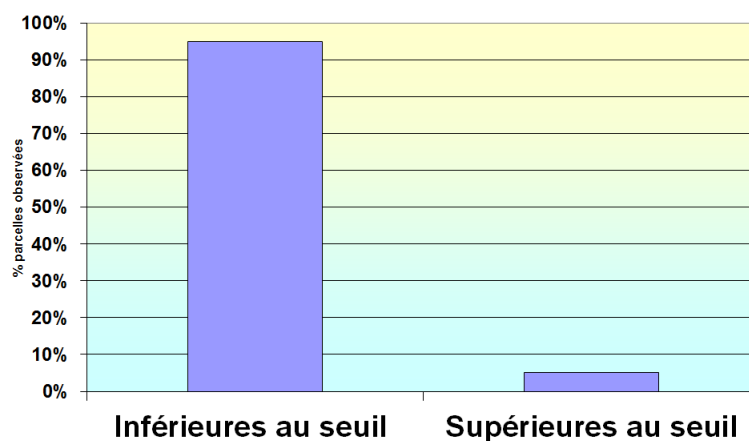
Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 2ème génération

Éléments de biologie : Cf bulletin n°2

Observations :

Le vol de la deuxième génération diminue en secteur III et IV. La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la 3^{ème} génération de l'Eudémis entre le 16 et le 21 juillet en secteur I, entre le 22 et 25 juillet en secteur II. Les premiers œufs sont prévus à partir du 22 juillet en secteur I.

Bilans du nombre de foyers de perforations : secteur I



Seuil de nuisibilité : 10% de foyers.

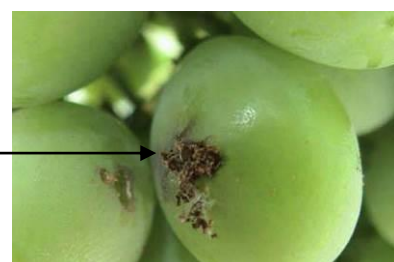
5% des parcelles observées en secteur I dépassent le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.



Faire les bilans de fin de 2^{ème} génération (foyers de perforations) la semaine prochaine en secteur II.

perforation



Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°12

Photos : FREDON PACA



Larves de Scaphoideus titanus



Adultes de Scaphoideus titanus

Les bulletins réglementaires du SRAL sont en ligne sur les sites suivants :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

[http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9 SRAL 11%20juillet 2016.pdf](http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9_SRAL_11%20juillet_2016.pdf)

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

De nombreuses informations techniques (symptômes, transmission de la maladie, surveillance de l'insecte vecteur et organisation des prospections) sont consultables sur le site de la FREDON PACA :

<http://www.fredonpaca.fr/Flavescence-Doree.html>

Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.